

FUSION DGI – CP

QUEL CHAMBARDEMENT !

Le TPG a reçu le 8/10 les secrétaires des organisations syndicales pour apporter les précisions possibles à la lettre du Ministre.

1. Création des SIP (service des Impôts des Particuliers) :

Les Centres des Impôts actuels vont éclater en 2 unités : Service des Impôts des Particuliers et Service des Impôts des Entreprises. Le SIP sera formé d'agents des actuels Centres des Impôts et des agents en provenance de la Trésorerie située dans la même Commune. Ces Services seront des postes comptables à part entière. Le SIP pourra garder l'activité collectivités locales de l'ancienne trésorerie. Les SIP seront créés au fur et à mesure des réalisations des Hôtels des Finances, cela pourrait être très rapide sur Manosque, les locaux du CDI sont, paraît-il, suffisants pour accueillir le personnel de la trésorerie, y compris le service SPL : Il y aurait même la climatisation de prévue. Cela risque d'être plus long dans les autres sites Digne, Sisteron, Barcelonnette, St André où il faudra attendre la création de bâtiment adéquats.

Durant les 3 années à venir les filières Trésor et Impôts vont subsister avant que le futur régime général du Ministère s'applique à tous. Cela veut dire que les agents du Trésor qui partiront travailler dans un SIP devront choisir le régime « impôts ». S'ils veulent garder le système CP ils resteront dans le service SPL ou seront mutés.

Si l'effectif Trésor demandant à être transféré dans les SIP est insuffisant il sera fait appel à des volontaires dans d'autres unités qui aussi devront également choisir le régime impôt.

2. Pour les Trésoreries situées hors des Communes comprenant un CDI :

Celles-ci seront chargées d'une partie de l'assiette de leur secteur. En effet, si elles ne saisiront pas directement les déclarations, elles devront assurer la réception des contribuables, les modifications sur les déclarations avec un programme informatique approprié, les remises gracieuses, les dégrèvements...

Pour cela, il n'y aura aucun transfert d'agent, le Ministère estimant que la surcharge de travail pourra être absorbée sans problème !

Cela va représenter de grosses difficultés pour les petits Postes et il faudra exiger que l'activité de réception téléphonique et physique soit représenté dans l'ORE ; A défaut, ce sera la fin du réseau de proximité car une fois que les usagers sauront qu'ils peuvent faire traiter leurs problèmes au plus proche, ils ne feront plus le voyage jusqu'au CDI.

La Direction Locale deviendra bicéphale pour finir unique lorsque le TPG ou le Directeur des Impôt partira. Le Directeur unique à venir dirigera donc tous les services financiers du Département.

Des groupes de travail par thème vont se réunir : volet technique, social, rémunération, mutation... et en 2012, la mutation devra être terminée. Il faudra être très vigilants pendant cette période, notamment sur le système des mutations qui risque d'être nivelé par le bas pour que l'Administration puisse pourvoir toutes ses unités au détriment des souhaits des agents.

Pour nous, cette réforme qui représentera une perspective de promotion pour les Chefs de Postes des trésoreries intégrées dans les CDI comporte de gros risques.

Il s'agit d'une véritable révolution dans la méthode de travail au moment où le Ministère subit la plus grosse suppression d'emplois jamais enregistrée. Le TPG m'a fait remarquer que les suppressions d'emplois seraient intervenues réforme ou non. Certes, mais face aux problèmes rencontrés avec HELIOS et COPERNIC la période d'accoutumance notamment risque d'être très délicate et réclamera un très gros effort à tous.

J'ai insisté pour que le 04 ne soit pas un département pilote.

Il faudra agir pour que notre situation reste gérable. Il ne faudra pas être dans les déçus de la réforme.

REJOIGNEZ LA CGT